

L'accessibilité en C.-B. (*AccessibleBC*) :
Gouvernement de la Colombie-Britannique
Plan en matière d'accessibilité
2022-2023 et 2024-2025

Contenu

Message du premier ministre

Message du ministre

Message des membres de la co-présidence du Comité en matière d'accessibilité

Rapport annuel de mise en œuvre

Introduction au plan en matière d'accessibilité du gouvernement de la C.-B.

Mesures jusqu'à présent

Prochaines étapes : Nos priorités de 2022 à 2025

Conclusion

Annexe 1 : Sommaire des priorités

Annexe 2 : Échéance de la mise en œuvre

Message du premier ministre

Notre gouvernement passe à l'action afin de créer une Colombie-Britannique plus accessible et inclusive. On doit démanteler davantage de barrières physiques, virtuelles et comportementales. Notre province se porte mieux lorsque tout le monde, peu importe ses capacités, peut pleinement participer.

Le plan *AccessibleBC* se fonde sur l'engagement de longue date du gouvernement à favoriser une province diversifiée qui fonctionne pour toute la population. Le plan s'ajoute aux priorités gouvernementales existantes, notamment l'engagement envers une croissance économique inclusive de *StongerBC*, le plan économique du gouvernement.

Le plan *AccessibleBC* est un pas de plus vers notre objectif d'instaurer la première loi sur l'accessibilité de la Colombie-Britannique. Nous savons qu'il reste du travail à faire. Les actions proposées dans le présent plan sont un point de départ. Nous adapterons ces priorités au fil des commentaires des gens. Dans l'esprit du principe « **Rien qui nous concerne sans notre avis** » (**Nothing About Us Without Us**), nous continuerons à travailler avec les personnes ayant des handicaps ainsi qu'avec la communauté dans son ensemble afin d'assurer que le vécu des personnes soit au cœur de notre travail.

John Horgan
Premier ministre de la Colombie-Britannique

Message du ministre

La loi *Accessible B.C. Act* était le premier projet de loi que j'ai introduit à l'Assemblée législative à la suite de ma nomination comme ministre. J'ai été ému de voir cet important projet de loi entrer en vigueur le 17 juin 2021. La nouvelle loi offre un cadre juridique dans lequel le gouvernement, en partenariat avec les personnes ayant des handicaps et l'ensemble de la communauté, continueront de s'efforcer à trouver, à retirer et à prévenir les barrières à la participation complète et équitable des personnes ayant un handicap en C.-B.

Nous savons que l'atteinte des objectifs de cette nouvelle loi est seulement possible si le gouvernement et la communauté continuent de travailler en collaboration pour créer un avenir plus accessible et inclusif. C'est pourquoi je suis heureux de dévoiler *AccessibleBC*, le plan en matière d'accessibilité du gouvernement pour 2022 à 2025. En plus de notre travail à mettre sur pied le nouveau Comité provincial en matière d'accessibilité du gouvernement, de notre engagement continu à améliorer les canaux pour que les gens puissent communiquer leurs commentaires sur l'accessibilité au gouvernement, le présent plan résume les moyens recherchés par les ministères pour intégrer un engagement envers l'accessibilité dans leur travail. Le plan *AccessibleBC* est une étape importante, mais nous savons que ce n'est que le début. Bien que le présent plan établisse les priorités élevées pour faire avancer l'accessibilité, il demeure essentiel de continuer à écouter les voix des personnes ayant des handicaps pour façonner et guider notre travail.

Quoiqu'il soit important que le gouvernement dirige le projet, nous souhaitons également que la tâche partagée de rendre la C.-B. plus accessible et inclusive implique des acteurs au-delà du centre gouvernemental. Pour cette raison, à compter du 1^{er} septembre, des centaines d'organisations du secteur public devront établir des comités, des plans et des outils de rétroaction en matière d'accessibilité. Les gouvernements locaux, les institutions d'enseignement, la police, les autorités en santé et d'autres organismes, autrement dit beaucoup de nos plus importantes institutions publiques, collaboreront au cours des prochaines années avec notre gouvernement central afin d'aborder les obstacles à l'accessibilité.

Enfin, je souhaite remercier les membres de notre nouveau Comité provincial en matière d'accessibilité pour leurs précieux conseils et points de vue fournis et qu'ils continueront de fournir, les fonctionnaires dévoués qui nous ont aidés à organiser l'élaboration d'*AccessibleBC*, ainsi que les personnes partout dans la province dont les commentaires et les perspectives nous aident à guider et à façonner un avenir réellement accessible et inclusif.

Nicholas Simons

Ministre du Développement social et de la Lutte contre la pauvreté

Message des membres de la co-présidence du Comité en matière d'accessibilité

Nous sommes ravis de présenter *AccessibleBC*, le plan en matière d'accessibilité du gouvernement pour 2022 à 2025. En tant que co-présidents du nouveau Comité provincial en matière d'accessibilité de la C.-B., nous sommes honorés d'appuyer les efforts pour rendre la Colombie-Britannique plus accessible et inclusive.

Nous souhaitons reconnaître l'apport de nos collègues membres du Comité provincial en matière d'accessibilité et les remercier. Chaque membre offre une perspective différente fondée dans son vécu personnel face aux barrières et selon son expérience à aider les personnes de la communauté handicapée. Le vécu des personnes handicapées de partout dans la province est incroyablement diversifié et en plus des recommandations du Comité provincial en matière d'accessibilité, nous savons qu'il importe que le gouvernement continue à consulter les personnes handicapées dans la province au fil de la mise en place de la loi *Accessible B.C. Act*.

Les membres du Comité provincial en matière d'accessibilité, nous-mêmes compris, sommes habitués de vivre dans un monde qui n'a pas été créé en tenant compte de nous. Qu'il s'agisse d'un bâtiment comportant des escaliers au lieu d'une rampe, d'un arrêt d'autobus qu'une personne non voyante ne peut distinguer d'un panneau municipal, d'une télédiffusion officielle qui n'est pas interprétée en langue ASL, d'une politique qui n'est pas vulgarisée ou toute autre barrière à laquelle fait face une personne handicapée quotidiennement. Le travail entrepris pour mettre en œuvre la loi *Accessible B.C. Act* nous pousse dans la bonne direction, mais il reste tellement de choses à faire. Nous avons un regard positif sur l'avenir, mais nous savons également que la vision d'un futur plus accessible et inclusif se réalisera seulement grâce à notre détermination et à nos efforts communs.

Spring Hawes

Dan Coulter

Rapport annuel de mise en oeuvre de 2021-2022

L'article 6 de la loi *Accessible B.C. Act* (la Loi) exige que le ministre du Développement social et de la Lutte contre la pauvreté publie un rapport annuel décrivant les mesures prises à chaque exercice financier par le ministre et le Comité provincial en matière d'accessibilité pour mettre en oeuvre la Loi et ses règlements.

Les renseignements suivants résument les étapes prises pour mettre la Loi en oeuvre ainsi que d'autres mesures prises par la direction générale de l'accessibilité en 2021-2022.

Direction générale de l'accessibilité

À l'automne 2021, le gouvernement a créé la direction générale de l'accessibilité, soit l'équipe responsable de travailler avec l'ensemble du gouvernement, les personnes handicapées et l'ensemble de la communauté afin de mettre la Loi en oeuvre.

Comité provincial en matière d'accessibilité

Le 3 décembre 2021, le ministre du Développement social et de la Lutte contre la pauvreté a nommé 11 personnes comme premiers membres du Comité provincial en matière d'accessibilité. Les membres cherchent à refléter la diversité de la population britanno-colombienne et se composent de personnes handicapées, de personnes provenant d'organismes venant en aide aux personnes handicapées, des personnes de couleur et des personnes autochtones.

Le comité se réunira au moins quatre fois par année. En 2021-2022, le comité s'est réuni en janvier et en mars 2022. Co-présidé par Dan Coulter, secrétaire parlementaire pour l'accessibilité, et Spring Hawes, le comité travaillera, entre autres, à formuler des recommandations au gouvernement quant à la mise en oeuvre de la Loi; à aider le gouvernement à prioriser les normes en matière d'accessibilité; et à superviser le processus de création de standards dans les secteurs comme le travail, l'éducation, les transports et le service à la clientèle.

Mécanisme de rétroaction du gouvernement

Parmi les étapes de mise en oeuvre de la Loi, le gouvernement élabore un mécanisme de rétroaction pour que la population puisse l'informer de barrières qui entravent l'accès aux services du gouvernement. Ce nouveau mécanisme de rétroaction aidera le gouvernement à repérer et à aborder les barrières empêchant les personnes handicapées dans la province à participer à la société de façon équitable et complète.

La direction générale travaillera avec le Comité provincial en matière d'accessibilité et d'autres partenaires gouvernementaux afin de faciliter de robustes tests d'utilisation avant de démarrer le mécanisme de rétroaction.

Le gouvernement vise à lancer le nouveau mécanisme de rétroaction à l'automne 2022. Une fois que le mécanisme est opérationnel, les rétroactions reçues aideront le gouvernement à rendre ses services plus accessibles et à lui fournir de l'information quant aux prochains plans en matière d'accessibilité. Entre-temps, les gens peuvent envoyer leurs commentaires à l'adresse accessibility@gov.bc.ca.

Plan en matière d'accessibilité du gouvernement

En 2021-2022, la direction générale de l'accessibilité a collaboré avec le Comité provincial en matière d'accessibilité et avec des ministères de l'ensemble du gouvernement afin d'élaborer le premier plan en matière d'accessibilité du gouvernement de 2022-2023 et 2024-2025.

Règlement d'*Accessible BC*

La direction générale de l'accessibilité a consulté et discuté avec plus de 800 organismes du secteur public et partenaires autochtones du mois d'août à octobre 2021 afin d'évaluer le degré de préparation des organismes du secteur public par rapport à la partie 3 de la Loi.

À compter du 1er septembre 2022, plus de 750 organismes du secteur public auront au moins un an pour se conformer à la partie 3 de la loi *Accessible B.C. Act*. Ceux-ci seront tenus d'avoir un comité et un plan en matière d'accessibilité ainsi qu'un mécanisme de rétroaction publique en place.

Le gouvernement a fourni 3 millions de dollars sur trois ans afin d'aider les organisations à respecter les exigences juridiques. C'est la *Disability Alliance* de la C.-B. qui sera responsable de gérer les fonds.

Reconnaissance de la semaine *AccessAbility*

La semaine *AccessAbility* vise à promouvoir l'inclusion et l'accessibilité, tout en célébrant les membres de la communauté des personnes handicapées qui trouvent, qui retirent et qui préviennent les barrières à l'accessibilité.

En 2021, la province a déclaré le 30 mai au 5 juin 2021 en tant que la semaine *AccessAbility*, qui coïncide avec la semaine de l'accessibilité nationale et avec la semaine de l'accessibilité nationale autochtone.

Dans le cadre de la semaine *AccessAbility*, le gouvernement a annoncé un financement de 500 000 \$ en subventions qui seront distribuées par la *Disability Alliance* de la C.-B. pour financer des projets communautaires pour l'accessibilité.

En décembre 2021, 15 demandeurs ont reçu des subventions allant de 10 500 \$ à 40 000 \$, selon la taille et la portée du projet favorisant l'accessibilité. Les projets financés allaient de la thérapie par l'art et le mouvement, à des plans d'intervention en cas d'urgence et à des programmes de vélo pour les personnes sourdes et malentendantes.

En 2022, le gouvernement a adopté un règlement en vertu de la loi *Accessible B.C. Act* pour proclamer la semaine qui commence le dernier dimanche de mai comme la semaine *AccessAbility*, et ce, à compter de 2022. Cette date correspond à la semaine nationale de l'accessibilité selon la *Loi canadienne sur l'accessibilité* ainsi qu'à la semaine nationale de l'accessibilité autochtone.

Travail préliminaire en vue de la création de normes en matière d'accessibilité

En mars 2022, les membres du Comité provincial en matière d'accessibilité ont discuté de la façon de prioriser l'élaboration de normes en matière

d'accessibilité. Leur perspective informera la décision du ministre par rapport au classement des normes.

Collaboration avec les comités consultatifs

En 2021-2022, la direction générale de l'accessibilité a appuyé le travail des comités consultatifs suivants :

- Le groupe des présidents (Presidents Group) : Un réseau de leaders en affaires qui sont des champions pour des milieux de travail inclusifs. Ce groupe fournit des outils aux employeurs pour accroître les possibilités d'emploi des personnes handicapées.
- Le groupe d'action du régime enregistré d'épargne-invalidité (*Registered Disability Savings Plan Action Group*) : Ce groupe cherche à accroître à long terme la sécurité financière des personnes handicapées au moyen du régime enregistré d'épargne-invalidité.
- Le groupe de travail de personnes handicapées en contexte de COVID-19 (*COVID-19 Disability Working Group*) : Un groupe de personnes ayant un vécu avec un handicap et partisans et partisans des personnes handicapées. Le groupe a fourni une expertise et des solutions possibles durant la pandémie. Le groupe est dissous.

Introduction au plan en matière d'accessibilité du gouvernement de la C.-B.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'engage à être une province inclusive pour toute sa population. En Colombie-Britannique, on compte plus de 926 000 personnes vivant avec un handicap. En juin 2021, la loi *Accessible B.C. Act* est entrée en vigueur et a établi un cadre juridique pour trouver, retirer et prévenir les obstacles à la participation complète et équitable des personnes ayant un handicap en C.-B. La nouvelle loi est un pas important vers l'objectif de devenir une province réellement accessible.

En vertu de la loi *Accessible B.C. Act*, le gouvernement est tenu d'élaborer un plan d'accessibilité et de le mettre à jour au moins tous les trois ans. Le présent plan a été créé par l'entremise d'une collaboration intergouvernementale et d'une consultation avec le Comité provincial en matière d'accessibilité. Le Comité continuera de fournir des conseils au gouvernement au fur et à mesure que la mise en œuvre du plan progresse.

Les principes d'accessibilité considérés durant l'élaboration du présent plan comprennent : l'inclusion, l'adaptation, la diversité, la collaboration, l'autodétermination et une conception universelle. Ces principes fondateurs informeront également le travail du Comité provincial en matière d'accessibilité au début de la création des normes proposées en matière d'accessibilité.

Sous les projecteurs : Quels sont des exemples de barrières à l'accessibilité?

Comportementales : quand les gens pensent et agissent en fonction de fausses suppositions, par exemple :

- Prendre des décisions à propos de personnes qui ont un handicap sans les inclure;
- Croire qu'une personne handicapée ne peut pas contribuer en travaillant.

Physiques : quand des obstacles dans un environnement rendent l'accès difficile, par exemple :

- Tenir des événements ou des réunions dans des espaces inaccessibles;
- Une salle de bain avec une cabine accessible, mais pas de porte automatique.

Informatives ou liées à la communication : quand des personnes handicapées sont exclues parce qu'elles utilisent d'autres façons de communiquer, par exemple :

- Utiliser de petits caractères ou omettre de fournir une version à grands caractères du document;
- Des vidéos, des événements ou des réunions qui ne fournissent pas de sous-titres.

Systemiques : lorsque les politiques, les pratiques ou les procédures d'une organisation entraînent de l'exclusion, par exemple :

- Ne pas fournir un interprète en langue ASL ou des sous-titres;
- Exiger un permis de conduire pour un emploi qui pourrait être réorganisé pour utiliser un moyen de transport différent.

Technologiques : quand la technologie n'est pas accessible pour une personne handicapée, par exemple :

- Des sites Web, des documents ou des bases de données qui ne permettent pas l'utilisation d'un logiciel de lecture d'écran;
- Des graphiques et des diagrammes qui sont publiés sans texte explicatif.

Sensorielles : lorsque de l'information sensorielle comme des lumières, des sons, des odeurs, etc. empêchent la participation dans l'environnement, par exemple :

- Des collègues qui portent un parfum au travail;
- L'utilisation d'éclairage fluorescent au travail.

Mesures jusqu'à présent

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a un engagement de longue date envers l'accessibilité, la diversité et l'inclusion. Le chemin vers l'accessibilité est un parcours continu et durant les dernières années, nous avons posé des gestes concrets pour rendre les services du gouvernement plus accessibles, notamment :

- En 2021, nous avons fourni 1,5 million de dollars à 20 institutions d'enseignement postsecondaire publiques et 250 000 \$ à des partenaires en prestation de services afin d'appuyer le succès des apprenants avec un handicap. [Responsable : ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation professionnelle]
- Nous avons lancé le programme *Connecting British Columbia* pour aider à financer l'infrastructure nécessaire pour offrir une connexion Internet haute vitesse dans les régions rurales et isolées. [Responsable : ministère des Services aux citoyens]
- Nous avons lancé la Boîte à outils d'accessibilité et d'inclusion (*Accessibility and Inclusion Toolkit*) comme ressource principale fournissant une marche à suivre expliquant au personnel du gouvernement comment créer du contenu numérique accessible, par exemple des sites Web, des rapports et des présentations. [Responsable : ministère des Services aux citoyens]
- Nous avons élaboré la politique de gérance sociale (*Social Stewardship Policy*) et le programme des bâtiments pour tous (*Buildings for People Program*) en collaboration avec la fondation Rick Hansen afin de retirer les barrières dans les bâtiments du gouvernement provincial et d'accroître l'inclusivité. [Responsable : ministère des Services aux citoyens]

- Nous avons consulté le public à propos des barrières et des priorités liées à l'amélioration des exigences en matière d'accessibilité des nouveaux bâtiments et pour en informer le code du bâtiment de la C.-B. [Responsable : ministère du Procureur général et ministère responsable du Logement]
- Nous avons accru le financement de 10 millions de dollars par année pour les prestations médicales en vertu du programme À la maison (*At Home Program*), qui fournit de l'équipement médical aux enfants et aux jeunes ayant des besoins complexes en matière de soins. [Responsable : ministère du Développement des enfants et des familles]
- Nous avons étendu l'accès aux programmes *Supported Child Development* et *Aboriginal Supported Child Development* afin de permettre des soins inclusifs à environ 2000 enfants supplémentaires. [Responsable : ministère du Développement des enfants et des familles et ministère de l'Éducation et des Soins aux enfants]
- Nous avons lancé la Boîte à outils des soins inclusifs aux enfants (*Inclusive Childcare Toolkit*), une ressource facile d'utilisation visant à soutenir les pratiques inclusives de haute qualité dans les environnements fournissant des soins aux enfants partout en Colombie-Britannique. [Responsable : ministère de l'Éducation et des Soins aux enfants]
- Nous avons lancé la formation sur les fondements des soins aux enfants inclusifs, un cours en ligne de 20 heures offert gratuitement aux fournisseurs de soins aux enfants afin d'appuyer une capacité accrue en matière de soins inclusifs aux enfants. [Responsable : ministère de l'Éducation et des Soins aux enfants]
- Nous avons amélioré l'accessibilité aux bureaux de la direction générale des normes en matière d'emploi (*Employment Standards Branch*) à Langley, Victoria, Kelowna, Nanaimo, Prince George et Richmond. Les

améliorations comportaient des portes automatiques et une baisse de la hauteur des comptoirs à l'accueil. [Responsable : ministère du Travail]

- Nous avons amélioré les droits d'accès et les protections des personnes qui sont accompagnées d'un chien-guide ou d'un chien d'assistance par l'entremise de modifications législatives. [Responsable : Sécurité publique et solliciteur général]
- Nous avons amélioré l'accès au soutien et aux services offerts aux personnes bénéficiant d'une aide aux personnes handicapées du point de vue de personnes sourdes et malentendantes. [Responsable : ministère du Développement social et de la Lutte contre la pauvreté]
- Nous avons augmenté les investissements en tourisme accessible, aboutissant à la création de plus de 100 commodités touristiques neuves ou mises à jour depuis 2020 dans l'ensemble de la province. [Responsable : ministère du Tourisme, des Arts, de la Culture et du Sport]

La COVID-19 sous les projecteurs

Depuis mars 2020, le gouvernement a mis en place des mesures en réponse à la COVID-19 afin d'aider la population britanno-colombienne ayant des handicaps à demeurer informée, soutenue et connectée aux autres lorsqu'elle cherche à obtenir des services. Voici quelques exemples :

- Nous avons offert des suppléments de revenu temporaires pour les bénéficiaires d'allocations d'assistance et au revenu. [Responsable : ministère du Développement social et de la Lutte contre la pauvreté]
- Nous avons appuyé l'usage élargi de technologies de réunions virtuelles (p. ex., Zoom) afin d'améliorer la capacité de la province à offrir des services virtuels durant la COVID-19 et par la suite. [tous les ministères]

- Nous avons mis en place un groupe de travail sur la santé mentale en entrant à l'école (*Mental Health School Start-up Working Group*) en partenariat avec le centre pour le contrôle et la prévention des maladies de la C.-B. (*BC Centre for Disease Control*) afin de déceler les répercussions de la pandémie sur le milieu éducatif de la maternelle à la 12e année. Nous avons également créé une ressource d'aide pour les écoles. [Responsable : ministère de l'Éducation et des Soins aux enfants]

Le plan économique *StrongerBC* sous les projecteurs : Un plan pour aujourd'hui, une vision pour demain

Lancé au début de 2022, le plan économique *StrongerBC* est le plan à long terme de la C.-B. pour construire une économie qui fonctionne pour tout le monde. Le plan vise à aider à pourvoir 1 million de postes dans les dix prochaines années en investissant dans les formations professionnelles, en créant des communautés résilientes et en positionnant la C.-B. en tant que chef de file mondiale en économie à faibles émissions de carbone.

Le plan est fondé sur la solide relance économique de la C.-B. pour la propulser vers l'avenir en abordant deux des plus importants enjeux dans la province, soit l'inégalité et les changements climatiques.

En s'attaquant à l'inégalité, la province soutient les personnes et les familles au moyen d'une gamme d'initiatives pour rendre leur vie plus facile et sécuritaire. Le plan assurera des dépenses plus abordables pour les ménages ainsi que l'assistance nécessaire pour que les personnes sous-représentées puissent profiter de plus d'occasions dans le secteur de l'emploi et dans nos communautés.

L'une des missions du plan consiste à soutenir les personnes et les familles. C'est-à-dire :

- Investir dans les personnes et les familles afin de rendre la vie de tous les jours plus accessible et abordable.
- Offrir des services accessibles, par exemple, les soins de santé et les soins aux enfants.
- Élargir les possibilités d'accès à l'éducation et à la formation.

La seconde mission du plan, soit créer des communautés résilientes, signifie :

- Aider les communautés à s'épanouir grâce à une infrastructure moderne, accessible et résistante aux changements liés au climat et à l'économie.
- Construire des logements abordables et accessibles ainsi que des écoles et des hôpitaux.

Assurer que chaque communauté en C.-B. ait accès à Internet haute vitesse.

Pleins feux sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

En mars 2022, le gouvernement a dévoilé le plan sur cinq ans de la C.-B. pour mettre en oeuvre la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le plan résume la vision à long terme pour atteindre les objectifs de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le ministère de la Réconciliation et des Relations avec les autochtones a dirigé l'élaboration de ce plan en partenariat avec le peuple autochtone. Les objectifs, les résultats et les mesures de ce plan sont l'aboutissement de coopération et de consultations approfondies avec le peuple autochtone.

L'ensemble du gouvernement partage la responsabilité des 89 actions contenues dans le plan. L'une des actions consiste à soutenir le repérage, la prévention et le retrait des barrières auxquelles font face les personnes autochtones handicapées dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi *Accessible B.C. Act*. Cette démarche comprend l'assurance que l'élaboration de normes en matière d'accessibilité considère les droits reconnus et affirmés par la déclaration des Nations Unies.

Pleins feux sur les autres plans du gouvernement

Nombre d'autres initiatives du gouvernement s'ajoutent au travail en cours pour s'attaquer aux barrières en matière d'accessibilité. D'autres initiatives de l'ensemble du gouvernement comprennent :

- ***TogetherBC*** : La toute première stratégie de la C.-B. de réduction de la pauvreté introduite en 2019, qui vise à réduire autant la pauvreté dans son ensemble que la pauvreté chez les enfants.
- ***Where We All Belong* : la stratégie sur la diversité et l'inclusion** : La stratégie *Where We All Belong* s'assure que les services publics de la C.-B. reflètent notre province et soient inclusifs envers les peuples autochtones, les communautés minoritaires, les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les personnes de la communauté LGBTQ2S+.
- **La stratégie de transport actif *CleanBC*** : La stratégie de transport actif (*Active Transportation Strategy*) promeut les réseaux de transport actif qui sont sécuritaires, accessibles et pratiques pour tout le monde.
- ***A Pathway to Hope* : (stratégie sur la santé mentale et les dépendances)** : La stratégie *A Pathway to Hope* établit une feuille de route pour améliorer les soins liés à la santé mentale et aux dépendances pour la population de la C.-B.

Prochaines étapes : Nos priorités de 2022 à 2025

La présente section énumère les priorités du gouvernement pour accroître l'accessibilité en 2022-2023 et en 2024-2025. Dans l'esprit du principe « Rien qui nous concerne sans notre avis » (*Nothing about us, without us*), le gouvernement s'engage à travailler en collaboration avec les personnes handicapées et le Comité provincial en matière d'accessibilité afin d'assurer que ces priorités correspondent au vécu des personnes handicapées.

Priorité 1 : Créer une culture d'accessibilité et d'inclusion

Nous continuerons à travailler avec nos partenaires de partout dans la province afin d'accroître la sensibilisation à l'accessibilité et la loi *Accessible B.C. Act*. Nous augmenterons les capacités au sein du gouvernement afin de favoriser une culture d'inclusion afin d'aborder les barrières comportementales auxquelles font face les personnes handicapées. Ces priorités comprennent :

- Effectuer une analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) afin d'évaluer l'expérience de divers groupes avec les politiques, les programmes et les initiatives du gouvernement. [Responsable : ministère des Finances]
- Animer des événements de sensibilisation et encourager le personnel à y participer, par exemple la semaine *AccessAbility* (mai-juin), le mois national de la sensibilisation à l'emploi des personnes en situation de handicap (septembre), le mois de la sensibilisation au régime enregistré d'épargne-invalidité (octobre), le mois de la sensibilisation aux personnes handicapées autochtones (novembre) et la journée internationale des personnes handicapées (le 3 décembre). [Responsable : Agence de la fonction publique]
- Élaborer une stratégie pour être accessible afin de sensibiliser la population, de favoriser une culture d'accessibilité et d'augmenter les

capacités de l'Agence de la fonction publique et de ses représentants afin d'offrir des services plus accessibles. [Responsable : Agence de la fonction publique]

- Soutenir le leadership en matière d'accessibilité dans la fonction publique par l'entremise de la Commission consultative sur l'accessibilité des employés (*Employee Accessibility Advisory Council*) et de la Communauté de praticiens en accessibilité (*Accessibility Community of Practice*). Les membres de ces groupes comprennent des fonctionnaires qui souhaitent demeurer à l'affût des pratiques exemplaires en matière d'accessibilité et d'inclusivité. [Responsable : Agence de la fonction publique et ministère des Services aux citoyens]

Pleins feux sur le Bureau de l'égalité entre les sexes

- L'égalité entre les sexes consiste à retirer les barrières qui empêchent quelqu'un d'atteindre son plein potentiel. Trop souvent, les femmes et la communauté diversifiée sur le plan du genre vivent de l'injustice. C'est particulièrement le cas lorsque ces personnes subissent également des iniquités et de l'oppression systémique, y compris de la pauvreté, du racisme, du capacitisme ou de l'homophobie ou de la transphobie.
- Lorsque l'ensemble de la population britanno-colombienne – peu importe le genre, la race, la classe, l'orientation sexuelle ou les capacités – peut atteindre son plein potentiel, nos communautés et notre économie sont plus solides et sont de meilleurs environnements pour tout le monde.
- Le Bureau de l'égalité entre les sexes :
 - S'assure que l'engagement du gouvernement envers l'égalité entre les sexes se reflète dans les budgets, les politiques et les programmes du gouvernement.

Agit à titre de liaison entre le gouvernement et les organismes centrés sur l'égalité entre les sexes et l'avancement des femmes.

Priorité 2 : L'information et les communications

Lorsque nous créons des pages Web qui ne peuvent pas être lues par des logiciels de lecture d'écran ou lorsque de l'information n'est pas offerte en langue ASL, nous créons des barrières à l'accessibilité. Nous prendrons les mesures nécessaires afin d'assurer que les personnes handicapées puissent recevoir et comprendre l'information et les communications diffusées par le gouvernement de la Colombie-Britannique. Ces priorités comprennent :

- Augmenter le nombre de services virtuels offerts en lien avec la justice (p. ex., pour que les communautés autochtones puissent accéder au Centre de justice virtuel pour les peuples autochtones) et services liés au logement (p. ex., créer un processus entièrement numérique pour la prise en charge par des services de résolution des différends entre des locataires et des propriétaires par rapport à un logement).
[Responsable : ministère du Procureur général et ministère responsable du Logement]
- Financer un partenariat avec le gouvernement du Canada afin de fournir une connexion Internet haute vitesse à tous les ménages en milieu rural d'ici 2027. [Responsable : ministère des Services aux citoyens]
- Réorganiser les services publics en ligne et les pages Web du gouvernement afin de les rendre plus accessibles et épurées. Conformer les sites Web du gouvernement aux lignes directrices de l'accessibilité quant au contenu Web, niveau AA. [Responsable : ministère des Services aux citoyens]
- Retirer les barrières au processus de vérification de l'identité de la carte de services de la C.-B., qui donne accès aux services gouvernementaux pour les résidents de la C.-B. [Responsable : ministère des Services aux citoyens]

- Améliorer l'accessibilité à l'information publique concernant les parcs en C.-B., notamment la reformulation du contenu et sa vulgarisation. [Responsable : ministère de l'Environnement et de la Stratégie des changements climatiques]
- Moderniser les exigences quant aux avis publics des gouvernements locaux afin de rejoindre le plus grand nombre possible de personnes dans la communauté. [Responsable : ministère des Affaires municipales]
- Soutenir l'optimisation des collections dans les bibliothèques publiques en augmentant le nombre de documents et de formats disponibles et chercher des occasions d'améliorer l'accès aux bibliothèques. [Responsable : ministère des Affaires municipales]
- Travailler avec les peuples autochtones et les gouvernements locaux afin d'améliorer la conception des plans d'urgence en tenant compte des personnes handicapées. [Responsable : ministère de la Sécurité publique et Solliciteur général : gestion des urgences en C.-B.]
- Améliorer l'accès au portail en ligne *MySelf Serve* utilisé par les personnes qui reçoivent une aide au revenu et une allocation pour personne handicapée. [Responsable : ministère du Développement social et de la Lutte contre la pauvreté]

Priorité 3 : Bâtiments, infrastructures et espaces publics

S'il y a absence d'abaissé de trottoir, de portes automatiques, d'ascenseurs ou d'éclairage tamisé, les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à circuler dans un bâtiment. Nous continuerons à travailler pour rendre les bâtiments du gouvernement, les bureaux et les espaces publics plus accessibles. Ces priorités comprennent :

- Continuer à moderniser et à optimiser l'accès aux palais de justice. [Responsable : ministère du Procureur général et ministère responsable du Logement]
- Fournir un soutien aux personnes handicapées qui adaptent leur maison pour en améliorer l'accessibilité par l'entremise du programme Remboursement de la C.-B. pour rendre une maison accessible (*BC Rebate for Accessible Home Adaptations*). [Responsable : ministère du Procureur général et ministère responsable du Logement]
- Déceler, prioriser, planifier et concrétiser des investissements afin d'améliorer l'accessibilité des espaces gouvernementaux. Ce travail se centrera sur l'amélioration de l'accès aux salles de bain et l'inclusivité. [Responsable : ministère des Services aux citoyens]
- Travailler sur les mises à jour pour l'accessibilité à tous les parcs de l'avant-pays et faire équipe avec des organismes communautaires pour faire l'achat d'équipement adapté (p. ex., fauteuils roulants de type *TrailRider*, tapis de type *Mobi-Mat*, vélos à main ou kayaks adaptés). [Responsable : ministère de l'Environnement et de la Stratégie des changements climatiques]
- Continuer à incorporer des critères d'accessibilité dans les politiques et les pratiques d'approvisionnement. [Responsable : ministère des Finances]
- Promouvoir l'accessibilité aux bâtiments en ajoutant un critère d'accessibilité obligatoire pour recevoir le financement de projets d'investissements en vertu des programmes de subvention destinés aux gouvernements locaux et aux organismes à but non lucratif. [Responsable : ministère des Affaires municipales]
- Incorporer une conception contemporaine et des améliorations de l'accessibilité lors de la rénovation ou du remplacement d'anciennes

installations de centres correctionnels de la C.-B. Par exemple, on prévoit que le projet de remplacement du centre correctionnel de Nanaimo se terminera en 2024. [Responsable : ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général]

- Travailler avec les gouvernements locaux et la communauté de personnes handicapées afin d'assurer l'utilisation sécuritaire d'appareils de mobilité partagés comme les quadriporteurs. [Responsable : ministère du Transport et de l'Infrastructure]
- Continuer à fournir un financement aux gouvernements locaux et autochtones afin de construire des systèmes de transport intégrés et actifs en fonction des principes de la conception universelle. [Responsable : ministère du Transport et de l'Infrastructure]

Pleins feux sur la mobilisation du public concernant l'accessibilité dans le code du bâtiment de la C.-B.

- Le procureur général et le ministère responsable du Logement travaillent sur la prochaine version du code du bâtiment de la C.-B. en collaboration avec le secrétaire parlementaire pour l'accessibilité afin d'assurer que le nouveau code comprenne des changements qui rendront les bâtiments accessibles pour tous et toutes.
- À l'automne 2021, le gouvernement a mené une mobilisation du public de 11 semaines afin de recueillir des commentaires sur les barrières à l'accessibilité et sur les occasions de fournir de l'information concernant l'élaboration des exigences d'accessibilité proposées pour le code du bâtiment de la C.-B.
- Le gouvernement continuera de collaborer avec les représentants de l'industrie, les partenaires et le public afin de créer des exigences harmonisées et optimisées quant à l'accessibilité dans les codes du bâtiment nationaux et provinciaux.

Nous recueillerons des commentaires à propos des changements au code en matière d'accessibilité et nous coordonnerons également des

interventions éducatives directes avec les professionnels de l'industrie afin de soutenir l'instauration des nouvelles exigences du code.

Priorité 4 : Emploi dans la fonction publique de la C.-B.

Les personnes travaillant en tant que fonctionnaires de la C.-B. devraient réfléchir à la diversité de la population britanno-colombienne. Nous continuerons de maintenir notre engagement à repérer, à retirer et à prévenir les barrières à l'emploi au gouvernement de la Colombie-Britannique. Cette démarche s'applique à la fois aux personnes handicapées qui cherchent à faire carrière au sein du gouvernement et aux employés handicapés déjà en poste.

- Instaurer la stratégie *Where We All Belong*, notre stratégie sur trois ans sur la diversité et l'inclusion, afin d'assurer que les services publics de la C.-B. reflètent notre province et soient inclusifs envers les peuples autochtones, les communautés minoritaires, les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les personnes de la communauté LGBTQ2S+. [Responsable : Agence de la fonction publique]
- Créer un système centralisé afin de mieux soutenir les gestionnaires en embauche et les membres du personnel fonctionnaire de la C.-B. qui posent leur candidature sur le plan de l'accessibilité et des accommodements. [Responsable : Agence de la fonction publique]
- Fournir des formations, un encadrement et du mentorat au personnel qui fait face à des barrières afin de l'aider à obtenir un emploi rémunéré par l'entremise du programme de stage *Work-Able*. Le programme de stage *Work-Able* est un stage payé de 12 semaines à la fonction publique de la C.-B. pour les personnes récemment (dans les trois dernières années) diplômées d'un établissement postsecondaire qui s'identifient comme ayant un handicap. [Responsable : Agence de la fonction publique]

- Intervenir directement auprès des organismes offrant des services pour les personnes handicapées afin de promouvoir des emplois à la fonction publique de la C.-B. [Responsable : Agence de la fonction publique]
- Passer en revue et, si nécessaire, mettre à jour les politiques et procédures actuelles afin d'assurer que celles-ci respectent l'obligation d'adaptation et d'autres exigences en matière de droits de la personne et assurer que des formations et une assistance sont offertes au personnel et aux gestionnaires en embauche. [Responsable : Agence de la fonction publique]

Priorité 5 : Offre de biens et de services

Plus de 926 000 personnes en Colombie-Britannique ont une forme de handicap. Le gouvernement de la Colombie-Britannique continuera de faire progresser les politiques, les procédures et les outils afin d'assurer que les personnes handicapées aient un accès équitable aux biens et services offerts par le gouvernement de la C.-B.

- Moderniser la suite de programmes administrés par *StudentAid BC* afin de se pencher sur les barrières auxquelles font face les personnes handicapées en formation qui souhaitent accéder à une éducation postsecondaire. Ces programmes offrent aux élèves admissibles de l'assistance financière, des services et de l'équipement d'assistance ainsi que des programmes de soutien spécifiques à un établissement. [Responsable : ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation professionnelle]
- Introduire des centres de liaisons familiales (*Family Connection Centres*) permettant aux familles d'accéder à des services accessibles et inclusifs pour les enfants et les jeunes ayant besoin d'assistance sans aiguillage ni diagnostic. [Responsable : ministère du Développement des enfants et des familles]
- Réorganiser l'initiative concernant les centres spécialisés et les services de soutien afin d'améliorer l'accès à la prévention clé et au soutien pour une intervention hâtive auprès des enfants et des jeunes, notamment les services de répit, la stabilisation sans prérequis, les soins d'urgence et les soins spécialisés à long terme. [Responsable : ministère du Développement des enfants et des familles]
- Continuer à offrir les programmes d'Entente sur le perfectionnement de la main-d'œuvre afin de fournir un soutien à l'accessibilité, des technologies adaptées et d'autres moyens de contourner les barrières à la participation des personnes handicapées en formation ou au travail. Cela comprend les services à l'emploi *WorkBC*, les partenariats entre la

communauté et les employeurs, l'exemption sur la rémunération annualisée, le programme de formation professionnelle pour l'emploi des personnes handicapées et le programme de préapprentissage de la *Industry Training Authority*. [Responsable : ministère du Développement social et de la Lutte contre la pauvreté et ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation professionnelle].

- Investir dans des subventions de formations en tourisme afin d'offrir un meilleur accès aux occasions postsecondaires et en formations professionnelles pour les élèves. Les demandes des groupes sous-représentés seront prioritaires : Les élèves autochtones, immigrants, réfugiés, les élèves provenant de régions rurales ou éloignées et les élèves ayant des besoins en matière d'accessibilité. [Responsable : ministère du Tourisme, des Arts, de la Culture et du Sport]
- Continuer à soutenir les personnes handicapées qui travaillent dans tous les secteurs de l'économie créative de la C.-B., notamment les critères pondérés et la priorisation quant aux allocations du programme *Amplify BC*. [Responsable : ministère du Tourisme, des Arts, de la Culture et du Sport]
- Élargir l'accès au financement pour les cinéastes en émergence ou en quête d'équités de la C.-B., y compris les personnes handicapées par l'entremise du programme de développement des cinéastes en émergence ou en quête d'équités. [Responsable : ministère du Tourisme, des Arts, de la Culture et du Sport]
- Continuer l'initiative des sports et des arts après l'école, qui fournit des activités sportives et de conditionnement physique ainsi que des activités d'arts créatifs aux élèves qui font face à des barrières à leur participation, et ce, au moyen de financement dédié à l'accessibilité. [Responsable : ministère du Tourisme, des Arts, de la Culture et du Sport]

- Promouvoir la C.-B. comme une destination inclusive et accueillante pour tout le monde par l'entremise du cadre stratégique pour le tourisme en C.-B. Le cadre appuie l'industrie touristique en créant ou en adaptant des produits, des expériences et des services touristiques inclusifs et accessibles pour tout le monde. [Responsable : ministère du Tourisme, des Arts, de la Culture et du Sport]
- Travailler étroitement avec *Destination BC* et les partenaires de l'industrie, y compris *go2HR*, afin de se pencher sur la pénurie de main-d'oeuvre dans le secteur touristique en faisant la promotion de l'embauche de personnes handicapées, de personnes immigrantes récemment arrivées, de jeunes et de membres de la population vulnérable. [Responsable : ministère du Tourisme, des Arts, de la Culture et du Sport]

Conclusion

L'entrée en vigueur de la loi *Accessible B.C. Act* en 2021 démontre l'engagement de notre gouvernement envers l'accessibilité. Toutefois, à bien des égards, cette loi représente le début d'un processus beaucoup plus vaste et définit les prochaines étapes pour la création d'une province inclusive adaptée à toute la population.

L'importance que le gouvernement dirige le projet était un commentaire important durant nos consultations publiques en 2019. Le présent plan en matière d'accessibilité du gouvernement montre comment le gouvernement travaille à atteindre l'objectif d'une Colombie-Britannique réellement accessible dans les trois prochaines années. Nous nous adapterons au fil des nouvelles priorités.

Nous nous engageons à soutenir la participation complète et équitable des personnes handicapées dans leur communauté. Notre gouvernement est enthousiaste à l'idée de collaborer avec vous dans les années à venir alors que nous continuons à créer une Colombie-Britannique sans barrières.

Annexe 1 : Sommaire des priorités

Priorité 1 : Créer une culture d'accessibilité et d'inclusion

- Effectuer une analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) dans l'ensemble du gouvernement;
- Offrir des activités de sensibilisation à l'accessibilité au personnel et l'encourager à y participer;
- Élaborer une stratégie pour être accessible afin de favoriser une culture d'accessibilité et d'augmenter les capacités de l'Agence de la fonction publique;
- Soutenir le leadership en matière d'accessibilité dans la fonction publique.

Priorité 2 : L'information et les communications

- Augmenter le nombre de services virtuels offerts par rapport aux services juridiques et aux services liés au logement
- Fournir une connexion Internet haute vitesse à tous les ménages en milieu rural restants dans la province d'ici 2027;
- Réorganiser les services publics en ligne et les pages Web du gouvernement afin de les rendre plus accessibles et épurées;
- Retirer les barrières au processus de vérification de l'identité de la carte de services de la C.-B.;
- Améliorer l'accessibilité à l'information publique concernant les parcs en C.-B.;
- Moderniser les exigences quant aux avis publics des gouvernements locaux;
- Améliorer l'accès aux bibliothèques et appuyer l'optimisation de leurs collections;
- Assurer que les plans d'urgence comprennent les besoins des personnes handicapées;
- Améliorer l'accès au portail en ligne *MySelf Serve*.

Priorité 3 : Bâtiments, infrastructures et espaces publics

- Continuer à moderniser et à optimiser l'accès aux palais de justice;
- Fournir un soutien aux personnes handicapées qui adaptent leur maison pour en améliorer l'accessibilité;
- Améliorer l'accessibilité des espaces gouvernementaux lorsque c'est possible;
- Travailler sur des mises à jour qui concernent l'accessibilité aux parcs de l'avant-pays;
- Incorporer des critères d'accessibilité dans les politiques et les pratiques d'approvisionnement;
- Ajouter un critère d'accessibilité obligatoire pour que les gouvernements locaux et les organismes à but non lucratif reçoivent le financement;
- Incorporer une conception contemporaine et des améliorations de l'accessibilité pour les anciennes installations de centres correctionnels de la C.-B.;
- Assurer l'utilisation sécuritaire d'appareils de mobilité partagés comme les quadriporteurs;
- Construire des systèmes de transport intégrés et actifs en fonction des principes de la conception universelle.

Priorité 4 : Emploi dans la fonction publique de la C.-B.

- Instaurer la stratégie *Where We All Belong*, notre stratégie sur trois ans sur la diversité et l'inclusion;
- Créer un système centralisé afin de mieux soutenir les gestionnaires en embauche et les membres du personnel fonctionnaire de la C.-B. qui posent leur candidature sur le plan de l'accessibilité et des accommodements;
- Fournir des formations, un encadrement et du mentorat aux membres du personnel ayant un handicap par l'entremise du programme de stage *Work-Able*;
- Intervenir directement auprès des organismes offrant des services pour les personnes handicapées afin de promouvoir des emplois à la fonction publique de la C.-B.;
- Passer en revue et mettre à jour les politiques et procédures actuelles afin d'assurer que celles-ci respectent l'obligation d'adaptation.

Priorité 5 : Offre de biens et de services

- Moderniser la suite de programmes administrés par *StudentAid BC* afin de se pencher sur les barrières auxquelles font face les personnes handicapées en formation qui souhaitent accéder à une éducation postsecondaire;
- Tôt en 2023, introduire des centres de liaisons familiales (*Family Connection Centres*) permettant aux familles d'accéder à des services accessibles et inclusifs pour les enfants et les jeunes ayant besoin d'assistance;
- Réorganiser l'initiative concernant les centres spécialisés et les services de soutien afin d'améliorer l'accès à la prévention clé et au soutien pour une intervention hâtive auprès des enfants et des jeunes;
- Fournir un soutien à l'accessibilité, des technologies adaptées et d'autres moyens de contourner les barrières à la participation des personnes handicapées en formation ou au travail;
- Soutenir les personnes handicapées qui travaillent dans tous les secteurs de l'économie créative de la C.-B.;
- Élargir l'accès au financement pour les cinéastes en émergence ou en quête d'équités de la C.-B.;
- Fournir gratuitement des activités sportives et de conditionnement physique ainsi que des activités d'arts créatifs aux élèves qui font face à des barrières;
- Promouvoir la C.-B. comme une destination inclusive et accueillante pour tout le monde par l'entremise du cadre stratégique pour le tourisme en C.-B.;
- Promouvoir l'embauche de personnes handicapées afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre.

Annexe 2 : Échéance de la mise en oeuvre

[Insérer le lien au tableau où la mise en page le permet, le cas échéant. Sinon, retirer l'annexe 2.]

<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/government/about-the-bc-government/accessible-bc/accessibility-legislation-gantt.pdf>